



d'une oligarchie foncière. L'espace qu'ils contrôlent est valorisé par une classe servile, majoritaire au plan démographique : les esclaves ou les affranchis fournissent l'essentiel de la main-d'œuvre agricole mais se chargent aussi de l'entretien des animaux, de la cueillette (gomme arabique, fruits et feuilles de baobabs, fonio...), éventuellement de la chasse et de la pêche.

Enfin, les « tributaires » (agro-pasteurs d'origine non servile) et artisans (forgerons, ...) constituent une classe sociale intermédiaire et hétérogène.

Ce descriptif, simplifiant des situations en réalité souvent très complexes et diverses, ne doit pas occulter l'existence d'une certaine fluidité statutaire, particulièrement au niveau du Taganet (Villasante de Beauvais, 1997 et Schmitz, 1986). A l'opposé, Sy (2000) met l'accent sur l'extrême conservatisme de certains villages du Guidimakha au sein desquels la naissance détermine et fige le statut social. Il relève également l'existence de statuts divers au sein de la classe servile.



Jeune éléphant tué près de Tembedra vers 1929

Les « ethnies » en Mauritanie

« Peul », « Halpuular'en », « Toucouleur », « Fulabe », « Fulbe jeeri », « Fulbe walo », « négro africain », « négro mauritanien », « arabo berbère », « maure blanc / bidan », « maure noir / sudan : haratin / abid », « soninké », « sarakolé », « gens de la vallée »... sont quelques uns des termes rencontrés dans la littérature pour désigner les composantes de la population mauritanienne. Ces catégories n'ont en fait, pour la plupart d'entre elles, pas de signification constante au cours de l'histoire. Elles apparaissent comme des « catégories historiques » (Amselle et M'bokolo, 1999), formalisées notamment sous l'influence de l'administration coloniale française, puis reprises et instrumentalisées par d'autres. Les « strates dominantes » ont pu utiliser ces catégories pour reproduire voire renforcer certaines inégalités (Magistro, 1993) alors que dans le même temps, les « strates dominées » ont pu s'en libérer pour acquérir de nouveaux droits (Ruf, 2000). Pourtant, en dépit de ces tentatives de formalisation, le sens de ces expressions peut varier en fonction du locuteur et du contexte.

Eu égard à la diversité des origines des personnes se réclamant d'une même « ethnie », à la fluidité des limites territoriales et aux éléments évoqués ci-dessus, il apparaît prudent de limiter au maximum le recours à ces expressions.

Les axes commerciaux et les ressources en eau et pâturage apparaissent comme des éléments structurants des territoires.

Dès leur conquête par la hache (défrichage), les armes ou les alliances matrimoniales, les parties de l'écosystème où l'eau est accessible de façon pérenne (nappes alluviales valorisées via des puisards, fleuve Sénégal) ou durant plusieurs mois de l'année (mares temporaires, oueds) font l'objet d'un contrôle strict.

Ces éléments, accessibles le plus souvent à l'ensemble de la communauté (tribu ou village selon les cas) bien que de façon différenciée, forment le cœur des territoires car ils garantissent l'abreuvement et l'alimentation du bétail qui constitue un des piliers économiques de l'émirat du Tagant, des Hodh et, dans une moindre mesure, du Fuuta Tooro et du Guidimakha. C'est aussi à ce niveau qu'il est possible de produire des céréales, d'implanter des palmiers dattiers et de récolter de la gomme arabique, de

pêcher et de chasser.

Aussi, les terres inondées et fertilisées chaque année par les crues du fleuve Sénégal (terres de *walo*) ou des oueds (*chemana*) sont dès la première moitié du 20^{ème} siècle occupées et valorisées (cf. figure ci-contre). Les zones périphériques, pour l'essentiel des terres de *diéri* dévolues au pâturage et à la production de sorgho hâtif (*nienico*), font l'objet d'une pression foncière bien moindre.

Loin de constituer des unités économiques autarciques reposant uniquement sur la production agro-pastorale, ces régions s'ouvrent très tôt à d'autres espaces (Maghreb, Europe et Afrique de l'Ouest) via le biais d'échanges commerciaux dynamiques et souvent intenses. Selon les cas, on y importe ou on en exporte esclaves, sel gemme, or, gomme arabique, céréales, bétail et produits manufacturés. La pratique d'une activité commerciale constitue un critère de différenciation important entre habitants de ces zones rurales. Elle est ainsi réservée à une minorité souvent proche des classes dominantes.

Dans ce contexte, le fleuve Sénégal, avec ses nombreuses escales (Kaedi, Matam, Bakel...) et ses crues fertiles, concentre à lui seul tous les avantages comparatifs ; il fait l'objet de nombreux conflits.

